



Obligation de compenser une partie des jours fériés

Par **Moonie**, le **28/02/2008** à **20:29**

Bonjour,

ma question porte sur un probleme en Suisse, mais peut-etre pourrez-vous y repondre sur le fond...

Ma mere travaille dans une entreprise comme vendeuse. Son contrat de travaille mentionne qu'elle doit effectuer 43heures par semaine (sans autre precision). Dans ce contrat, il est egalement indique que ses vacances sont comptees sur 6 jours (1 semaine de vacances prise = 6 jours effectifs).

Leur systeme est donc fait pour que les employes travaillent 6 jours sur 7 a X heures/jour. Toutefois, cela n'est mentionné nulle part (contrat, reglement).

Dans la succursale ou ma mere se trouve, ils travaillent 5 jours par semaine (avec 1 jour de congé en plus du dimanche). C'est comme ca depuis qu'elle a commence.

Elle a remarque cette annee, sur son decompote d'heures (effectuee par sa gerante) que les jours ferries lui etaient comptes comme 1 jour a X heure (nombre d'heures sur 6 jours) et non pas sur 5 jours, comme c'est reellement le cas.

Cela veut donc dire qu'elle doit effectuer des heures supplémentaires afin de compléter les jours ferries pour effectuer le nombre d'heure par semaine necessaire!

Cela me parait aberant et illegal.

Je ne sais pas si cela est très clair, car la situation est un peu compliquée à expliquer :)

dans tous les cas, merci par avance si vous avez des infos...

PS : dans le code des obligations du droit du travail pour la Suisse (document de référence pour les bases légales suisses), il est indiqué que les jours fériés sont considérés comme des dimanches.